

le grain de sel

Lagnes pour tous : un engagement de chaque jour !

Journal d'information gratuit de l'association Lagnoise « Grain de Sel » – Janvier 2009 - n°6

Imprimé par nos soins – ne pas jeter sur la voie publique

EDITORIAL. Par Christian CHAVRIER, Président de « Grain de Sel ».

Madame, Mademoiselle, Monsieur, Chers concitoyens,

Au nom de tous les membres de notre association, permettez-moi de vous présenter **nos vœux les plus chaleureux de bonheur, de santé et de prospérité pour 2009, ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers.**



Bientôt un an que le suffrage universel a parlé et à une très courte majorité, il a remis aux affaires une équipe dont nous pouvons juger l'action. Force est de constater que la situation empire. Tout ce que nous avons prévu se produit et commence à éclater au grand jour. Parce que nous avons tiré la sonnette d'alarme, la municipalité agit donc en toute connaissance de cause.

Démocratie et éthique. Obtenir la majorité, suppose autant de droits que de devoirs. A commencer par tenir compte de tous ceux, quasiment la moitié, qui n'ont pas voté pour la municipalité en place. La dictature de la majorité n'est pas la démocratie. Les élus que nous respectons comme tels, représentent tous les Lagnois.

L'émergence d'une opposition sereine, constructive et structurée, préparant une alternative crédible, moderne et ouverte aux autres, permet un débat utile pour notre commune. Malheureusement, le constat est consternant : censure, rétention d'information, mise à l'écart, refus de dialogue, désinformation, invectives, etc. Ces pratiques sont d'un autre âge.

Contrairement aux informations véhiculées, nous considérons bien sûr que des actions intéressantes sont menées ; nous les soutenons systématiquement, il suffit de nous relire.

Une gestion hasardeuse. Non seulement la commune est privée de la moitié de son énergie par cette situation, mais elle est « plombée » par une gestion hasardeuse depuis des années. Emploi, logement, voirie, équipements, développement économique, solidarité qui, parmi les priorités de notre commune, ne disposent désormais plus de marges de manœuvres pour être financées.

Nous sommes aujourd'hui devant le pire des scénarios. Soit la **situation continue de s'enliser, soit les élus devront recourir à des hausses massives d'impôts pour stopper l'hémorragie, soit un peu des deux...** Dans tous les cas, **les Lagnois devront payer l'addition.** Pourtant des solutions existent !

A noter : la crise, dont tous les responsables avertis connaissaient l'imminence, aurait dû inciter à la plus grande prudence, ce qui fût loin d'être le cas. Chacun aura pu constater qu'il y a deux types de collectivités : celles qui en avaient tenu compte en adoptant une attitude prudente... et les autres.

Dossier spécial finances. Dans ce numéro : une première analyse des comptes communaux, suite à la publication des chiffres 2007. Afin que chacun saisisse bien les enjeux, nous poursuivrons ce décryptage.

La désinformation ne résiste pas aux chiffres publiés par l'Etat. Cette dégradation ne saurait être mise sur le dos de la crise financière, cette situation se développant déjà depuis plusieurs années.

SOMMAIRE

Page 2

■ **Vœux du Maire :**
Lagnes ne connaît pas la crise.

■ **La municipalité encore dans l'illégalité !**

■ **Encore une procédure.**

■ **Traction animale :**
l'envers du décor.

Page 3

■ **Domage !**

■ **Taxe de séjour.**

■ **Téléthon 2008.**

■ **Propositions farfelues et irréalisables ?**

Page 4

■ **Histoires de terrains.**

■ **Les chemins ruraux doivent-ils disparaître ?**

■ **La vérité sur les élections municipales.**

Page 5

■ **Elections (suite).**

Page 6

■ **Où est passé le bois ?**

■ **Vous avez dit écologie ?**

Page 7

■ **Voirie.**

Page 8

■ **Brèves.**



« La démocratie devrait assurer au plus faible, les mêmes opportunités qu'au plus fort. » GANDHI (Extrait de « Tous les hommes sont frères »)

Lagnes ne connaît pas la crise : vœux du Maire privatifs et fastueux ! Alors que des milliers de collectivités et de communes ont renoncé à organiser leur cérémonie des vœux en raison de leur coût, la **soirée privative et fastueuse organisée** chaque année par la commune de Lagnes, a été maintenue.

Nous déplorons que la somme prévue pour financer ces vœux, n'ait pas été, comme cela avait été demandé, reversé au centre communal d'action sociale. Tandis que de nombreuses familles et entreprises connaissent des difficultés, le contexte actuel devrait conduire à la solidarité, l'exemplarité et la prudence.

Enfin et contrairement à bien des communes de France, la population est exclue d'une cérémonie pourtant financée par elle : les vœux du Maire de Lagnes sont uniquement accessibles sur invitation ! A l'Isle sur la Sorgue et quel que soit le Maire toute la population est conviée, puis après que le Maire ait dressé son bilan et parlé de ses projets, se retrouve autour d'un verre de l'amitié des plus simples, avec chips et cacahuètes...

La municipalité encore dans l'illégalité ! Après le conseil Municipal annulé par le Préfet en 2007, une conseillère municipale et Présidente de l'association « Fa Sol Lagnes », faisait la demande en conseil le 10/10/08, d'une subvention destinée à combler le déficit de son association pour un montant de 1663,25 €. Avec l'aval de M. le Maire et sans difficulté, elle obtenait satisfaction, tout en prenant part au vote...

Ce n'est pas la première fois que le Conseil Municipal délibère dans ces conditions : 26 mars 2008 octroi d'une subvention de 25 000.00 € au profit de l'Amicale Laïque présidée par une élue. Or ce **processus est rigoureusement interdit par la loi**. Cette délibération du 10/10/08, a valu à la municipalité d'être contrainte à son retrait par la Préfecture, formalité accomplie lors du Conseil Municipal du 18/12/08.

Que dit la loi ? Art. L2131-11 du CGCT : « *sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires* ». Sans compter les risques liés à la prise illégale d'intérêt : Article L432-12 du code pénal.

Soit les intéressés méconnaissent le droit et c'est grave... soit ils s'en arrangent et c'est tout aussi grave !

Nota : les communes n'ont pas vocation à combler chaque année les déficits des associations ! Nous proposons depuis longtemps un mode de fonctionnement transparent, efficace et équitable pour les associations. Il comprend un appel à subventions réalisé annuellement comprenant à minima : un bilan de l'exercice précédent, un budget prévisionnel, une description chiffrée des projets de l'année à venir. Mais aussi, la mise en place d'une charte décrivant les critères d'attribution des subventions et un examen des situations de chaque association à intervalles réguliers.

Encore une procédure ! Nous prenons connaissance de la désignation d'un avocat pour représenter la commune devant le Tribunal de Grande Instance d'Avignon. Certains administrés aimeraient connaître les raisons d'une telle nécessité.

Journée de la traction animale : l'envers du décor. Il apparaît que cette manifestation s'est soldée par un franc succès et nous nous en réjouissons. Seules ombres au tableau :

M. le Maire et la municipalité avaient boycotté la fête de l'Europe que nous avons organisée le 9 mai dernier, au motif qu'elle se déroulait... sur un terrain privé. Pourtant, la journée de la traction animale a eu lieu, elle aussi, sur un terrain privé. Cela n'a pas empêché la présence et la participation active de la municipalité.

Bien que réussie, elle n'a malheureusement généré aucune incidence économique pour les commerçants de la commune. En effet, les organisateurs ont jugé bon, sans même le consulter, d'écarter le seul commerce alimentaire susceptible d'approvisionner cette manifestation. M. le Maire, cautionnant par ailleurs cette initiative (*pourtant suggérée...*) qualifia, en Conseil Municipal, cette proposition de « pas sérieuse ».

Domage ! FA SOL LAGNES offre, depuis plusieurs années, des loisirs et divertissements pour petits et grands. C'est une association totalement utile au bien être des Lagnois et à l'animation de notre village. Nous félicitons chaleureusement les personnes qui ont créé cette association, les bénévoles qui la font vivre, les adhérents restés fidèles depuis des années, et bien sûr les intervenants qui accomplissent un travail de qualité.

Mais un certain nombre de ses adhérents ayant assisté aux dernières réunions déclarent : « Le 4 décembre 2008, un nouveau bureau a pris la charge de cette association et dans des conditions qui sont inacceptables. Sans revenir sur les conditions et la validité des réunions, la nouvelle Présidente, alors candidate, a refusé qu'une adhérente, qui s'était beaucoup investi dans l'association, fasse partie de la future équipe, au motif qu'elle était l'amie d'un Lagnois qu'elle n'appréciait pas ! »

Notre rédaction tient à manifester son soutien aux deux personnes publiquement exclues et humiliées et qui se trouvent être adhérentes de nombreuses autres associations Lagnoises, dont la notre.

Rappelons que les associations sont ouvertes à tous et qu'elles ne doivent pas exclure les gens de façon discriminatoire. Parce qu'il s'agit d'argent public, il est important que les associations subventionnées soit particulièrement rigoureuses au regard des procédures administratives et comptables. Surtout lorsqu'elles sont quasiment para-municipales. Souhaitons à cette belle association qu'est FA SOL LAGNES, de pouvoir dépasser cette situation.

Taxe de séjour. La municipalité a décidé de lever une taxe de séjour. Le fruit de cet impôt, payé par les clients et collecté par les hébergeurs, devra servir à financer une stratégie et des outils permettant d'augmenter significativement l'activité du tourisme, tout au moins nous l'espérons. Nous y serons très attentifs.... Au fait, pourquoi lever cette taxe si les finances se portent si bien ?

Téléthon 2008. Par le plus grand des hasards, « Grain de Sel » ne fût pas invitée à participer au Téléthon, dommage. Cela ne devait pas empêcher ses bénévoles de se rendre utiles en s'associant à ceux d'« Arc en Ciel », que nous remercions.

Reconnaissant cette situation et prenant des engagements pour éviter qu'elle ne se répète, nous remercions M. Jean-Pierre Leroux pour son ouverture d'esprit, comme nous saluons son engagement pour cette formidable cause.



M. Jean-Pierre Leroux adjoint au Maire chargé de la coordination du Téléthon, avec Christine Mouy Présidente d'Arc en Ciel et de Christian Chavrier lors de la remise des fonds.

C'est une trentaine de bénévoles qui se sont succédé face à l'Eglise tenant un grand stand vendant crêpes, bonbons, vin chaud, gaufres et pâtisseries. Près de cent personnes se sont pressées à cette animation. Merci donc à tous les gourmands, avec un remerciement particulier aux membres du foyer "Li Bon Vivent" pour leur accueil, ils ont ainsi activement et généreusement participé au Téléthon !

Les membres actifs des deux associations ont été particulièrement fiers de remettre à l'AFM par l'intermédiaire de la Mairie, un chèque très conséquent, produit des ventes récoltées au profit du Téléthon 2008.

En prévision de la prochaine édition, notre association a formulé des propositions pour encore plus de mobilisation et d'efficacité.

Propositions farfelues et irréalisables? Au mois de mars dernier, les propositions inspirées par notre association et formulées par la liste ayant recueilli plus de 40% des voix au premier tour, étaient qualifiées d'« irréalisables et farfelues ». Elles sont désormais régulièrement reprises par l'actuelle municipalité. **Quelques exemples :** tri des ordures ménagères ; animations et conférences-débat sur l'environnement, parc informatique pour l'école et accessible aux Lagnois pour réduire la fracture numérique ; marché de Noël ; giratoires aux carrefours dangereux ; vitesse excessive des véhicules et systèmes de ralentissement ; promotion touristique etc.

Tout ceci est clairement inscrit sur la profession de foi de l'équipe « Lagnes Autrement »... Voilà qui constitue une feuille de route intéressante pour la municipalité. Farfelues et irréalisables ces propositions ?...

Parce que nous avons le sens des responsabilités, nous serons simplement heureux que ces projets aboutissent. Pour l'intérêt général, nous sommes toujours prêts à en discuter et à participer. Chiche ?

Histoires de terrains. Lotissement : en 2006, la commune a acquis pour un montant de 90 000 euros, une parcelle constructible cadastrée A1626 lieu dit la Pousselle, située en bord de canal dans le lotissement le Clos du Village. Soit un prix de : 116.28 €/m².

Depuis quelques mois, cette parcelle est remise en vente au surprenant tarif de 180 000 euros, soit le double. Rappelons que le prix moyen du marché sur Lagnes se situait, avant la crise immobilière, aux environs de 150 €/m² et que cette parcelle a été remise en vente au prix de 232.56 €/m².

Il n'y a pas que cela qui soit surprenant. Le prix ayant été figé par une délibération, la commune décidera de toute façon du choix de l'acquéreur par le biais d'une commission, dont à ce jour personne ne connaît ni les membres, ni les critères d'attribution.

Domage que :

- ✓ Compte tenu de la crise notamment, ce patrimoine n'ait pas été utilisé pour pallier à l'absence de logements. Il faudra de nouveau emprunter pour ce faire.
- ✓ Ce tarif prohibitif empêche beaucoup de familles Lagnoises d'acquérir ce terrain...
- ✓ Les autres propriétaires dans le lotissement n'aient pas pu disposer des mêmes privilèges que la commune. En effet, selon le cahier des charges du lotissement, ce terrain aurait du être construit dans un délai maximum d'un an après l'acquisition.

Le prix de vente de ce terrain, rappelons-le financé par emprunt, restant une énigme, nous espérons toutefois pour notre commune... que cette parcelle soit vendue le plus cher possible !

Terrain face à l'école. Au fait, que devient le terrain acheté face à l'école pour un montant de 160 000 €, financé par emprunt et obtention de subventions. Subventions, rappelons le, conditionnées à un projet... inconnu à ce jour !

Question. Achats, emprunts, ventes, reventes, etc. Est-ce le rôle d'une commune de faire de la spéculation immobilière et jouer ainsi avec l'argent des contribuables ?

Les chemins ruraux doivent-ils disparaître ? Objet : ancien chemin de Fontaine. Bulletin Municipal n°44 de mai 2007. Conseil Municipal du 26/03/07. Février 2004 : à l'occasion d'une manœuvre « feux de forêt », un camion citerne des Sapeurs Pompiers a emprunté ce chemin rural. Celui-ci surplombant une propriété privée s'est affaissé sous le poids du véhicule. Le propriétaire de la parcelle située en contrebas, a fait procéder à l'enlèvement des matériaux susceptibles de s'effondrer sur sa propriété, en emportant sur plusieurs mètres l'emprise de la voirie.

Depuis lors, rien n'a été entrepris, malgré une pétition établie à cet effet et contrairement aux informations diffusées dans le bulletin municipal précité. Cette voirie, autrefois goudronnée et entretenue, desservant plusieurs parcelles agricoles riveraines, est devenue impraticable et se trouve aujourd'hui inaccessible, des barrières empêchant l'accès ont été placées aux extrémités du chemin par les services municipaux. Une procédure judiciaire engagée par les propriétaires riverains est en cours.

La vérité sur les élections municipales de mars 2008. Les élections municipales sont derrière nous. Une action devant le tribunal administratif a été engagée. Cette juridiction a rendu un jugement le 26 juin 2008.

Une information pour le moins fallacieuse avait été adressée par voie postale, aux frais des contribuables Lagnois, à chaque électeur de notre commune et par extension, pour des raisons qui nous échappent, à des résidents hors de la commune et non électeurs à Lagnes !!!

Dans son communiqué du 11 septembre 2008, Christian Chavier, tête de la liste « Lagnes Autrement » manifestait son indignation face à de tels comportements et au contenu mensonger de ce tract.

A présent, nombreux d'entre vous s'interrogent et nous interrogent à ce sujet. C'est pourquoi il nous apparaît opportun, afin de lever toute mauvaise interprétation ou ambiguïté, de relater ci-après le déroulement des faits dans l'ordre chronologique.

Le soir du scrutin, les candidats de la liste « Lagnes Autrement » ont porté un certain nombre d'observations sur le PV de scrutin et en ont transmis, comme le prévoit la loi, le complément au Préfet dans les cinq jours.

C'est M. le Préfet de Vaucluse, qui, estimant peut être que les faits relatés étaient suffisamment importants, les a d'abord transmis au Tribunal Administratif. Ce dernier a alors engagé la procédure et ce sans que les candidats de la liste « Lagnes Autrement » n'en fassent la demande.

Extrait des faits soulevés pendant la campagne électorale :

- ✓ Refus de mise à disposition de salle pour la réunion publique du 7 mars 2008.
- ✓ Affichage électoral sur des panneaux réservés aux associations.
- ✓ Activité cinématographique non prévue le 9/03/08 pour cause de premier tour, mais rétablie pour le deuxième tour. Et ce, bien avant que le résultat ne soit connu.
- ✓ Refus de communication de l'état financier de la commune, malgré de nombreuses demandes.
- ✓ Publication d'un numéro spécial du Bulletin Municipal portant le n°45 bis et paraissant constituer un journal de propagande électorale. (*Article 52-1 du Code électoral*)
- ✓ Diffusion d'informations estimées diffamatoires, visant un candidat et annexées à la profession de foi...
- ✓ Diffusion par télécopie d'un tract de soutien à quelques heures du début du scrutin. Article L-49.
Nota : Ce tract émanait des locataires de la brasserie du centre tertiaire. Pourtant, à ce moment là, ces derniers étaient en conflit avec la communauté des communes, notamment au sujet de loyers impayés et d'un bail contesté...

Extrait des faits soulevés au cours du scrutin :

- ✓ Décompte des bulletins dans une totale confusion pendant un très long moment, pas de périmètre de sécurité, enveloppes manipulées par qui le voulait, etc.
- ✓ Non respect de l'article L65 du Code électoral relatif à l'apposition de la signature des assesseurs sur les enveloppes de centaines (*seule figurait la signature de M. le Maire*).
- ✓ Infraction par l'un des adjoints aux dispositions de l'article L94 du code électoral.

Ces faits notifiés à M. le Préfet de Vaucluse, ont été transmis par ce dernier au Tribunal Administratif de Nîmes, conformément à l'article L248 du Code électoral et enregistrés sous le numéro 0800785, sans toutefois conclure aux fins d'annulation de l'élection.

Ainsi et bien que les candidats de la liste « Lagnes Autrement » n'aient pas souhaité cette procédure et que la défense de la liste « Unir Agir réussir » concluait au rejet de la protestation au fond, le Tribunal ne s'est prononcé que sur la forme jugeant notamment :

- ✓ Article 1^{er} : la requête n°0800785 est rejetée.
- ✓ Article 2 : les conclusions et demandes présentées par M. Donnat en application des dispositions de l'article L761-1 de la justice administrative sont rejetées.

Au motif principal que les candidats de la liste « Lagnes Autrement » n'avaient pas demandé l'annulation du scrutin, la juridiction ne s'est pas prononcée sur les faits évoqués, mais seulement sur la forme, concluant donc au rejet des requêtes des parties. **Domage, certains doutes ne pourront jamais être levés.**

Les justificatifs des présentes informations sont tenus à la disposition de toute personne désireuse d'en prendre connaissance. Les demandes devant être directement adressées à : Christian Chavrier Place du Clocher 84800 Lagnes ou par courriel : christian.chavrier@aliceadsl.fr



Où est passé le bois ? Au fait, qu'est devenu le bois suite à la taille des platanes ?

A moins que ces arbres soient malades et dans ce cas il serait bon de le savoir, nous espérons que ce bois qui appartient aux Lagnois, sera mis à la disposition de ceux qui en ont besoin pour leur chauffage.

Et ce, notamment par l'intermédiaire du centre communal d'action sociale ou des associations à vocation solidaire.

Après la disparition des pierres du vieil escalier... surveillons le bois !

Vous avez dit écologie ? En dehors des éléments repris dans le programme de la liste « Lagnes Autrement », on attend toujours la révolution écologique dans notre commune. Ne voyant rien venir, rappelons quelques unes de ses propositions :

- ✓ Adopter la charte d'écologie rurale et urbaine pour le développement durable.
- ✓ Réduire le tonnage des ordures ménagères et les nuisances, notamment par l'installation de containers escamotables dans le centre du village.
- ✓ Usine de Gazéification de Coustellet : en l'absence de garanties sur d'éventuelles retombées néfastes pour les populations et l'environnement : opposition au projet. Rappelons la position inverse de la municipalité.
- ✓ Réaliser des économies d'énergie notamment sur la consommation électrique publique, évoluer vers des équipements de basse consommation.
- ✓ Etude d'un système alimenté par des énergies propres pour remplacer les chaudières au fioul équipant les bâtiments publics.
- ✓ Introduction d'un maximum de produits frais et bio issus de la production de proximité à la cantine scolaire.
- ✓ Dans le cadre intercommunal : mise en place d'un véritable tri sélectif et d'une collecte adaptée. Valorisation et recyclage des déchets dans un circuit cohérent.

Il faudrait sans doute commencer par mettre fin à des situations surréalistes :

- ✓ Cesser d'arroser les plantes dans la commune avec le véhicule orange du comité des feux de forêt ! Outre les rejets dans l'atmosphère, le coût du carburant consommé, moteur du véhicule et pompe à eau nécessaires à ces opérations, gonfle la facture des contribuables de manière évidente et ce, au gré des cours du pétrole...
- ✓ Il n'y a pas que la population qui devrait avoir l'obligation de déposer ses déchets verts à la déchetterie et non dans les containers.
- ✓ Obligation à l'issue de toute manifestation publique d'en trier tous les déchets.

Suite à nos interventions, nous nous félicitons par contre que les ordures qui étaient séparées dans les bacs jaunes et marrons par la population, ne soient plus mélangées dans la même benne au moment d'une collecte désormais distincte.

Edito municipal de décembre 2008 :

Enfin, on nous annonce fièrement l' « étude de constructions répondant aux critères écologiques les plus exigeants ». **Quelles constructions ? Avec quel argent ?**

Voirie. Chemin des Ballardes. Dans le bulletin municipal n° 46 de mai 2008, on nous informait de la réfection du chemin des Ballardes.

Dans notre numéro de juillet 2008, nous sollicitons des informations complémentaires attendues dans le bulletin municipal n°47. Ce dernier diffusé au mois d'octobre et malgré de substantielles informations relatives à la voirie (C.M du 04/09, rubrique n°9), n'évoquait pas un mot de nos préoccupations.

La seule information qui nous est à ce jour parvenue, émane d'une personne ayant laissé le message suivant le 14 août 2008 sur la rubrique « votre avis » du site internet de la Mairie.

Voici ce message :

« Etant le représentant de la pétition établie en mars 2006, je tiens à préciser que M. Donnat et M. Grilli m'ont toujours tenu informé des difficultés qu'ils avaient à faire participer la commune de l'Isle/Sorgue et c'est pour cette raison que la réfection du chemin des Ballardes a pris tant de retard. Prochainement une réunion entre les deux communes et l'entreprise est prévue, je pense que M. Donnat nous tiendra informé de la répartition des coûts et sur la nature des travaux ».

Un riverain adhérent de notre association et signataire de la pétition, a souhaité publier une réponse à ce message spontané. Malheureusement, son commentaire a fait l'objet d'une censure puisqu'il n'a jamais été publié... Voici sa réponse :

« Quelle surprise d'apprendre que nos élus ont rencontré des difficultés à faire participer la commune de l'Isle sur la Sorgue à la réfection de cette voirie. Les usagers et signataires de la pétition de mars 2006 regrettent de ne jamais en avoir été informés.

Compte tenu des informations communiquées (réalisation du chantier début 2007) et des éléments portés à notre connaissance relatifs aux relations franchement cordiales entre M. le Maire de Lagnes et l'ex Maire de l'Isle sur la Sorgue, les arguments avancés paraissent peu crédibles.

Le coût des travaux ayant été budgétisé avec une remarquable précision, 39 200 euros, il est fort surprenant que leur nature ne soit toujours pas connue. Néanmoins cette réalisation est attendue avec impatience. M. Le Maire ayant annoncé lors de la dernière séance du Conseil Municipal, l'ouverture du chantier, l'information relative à la répartition des coûts et la nature des travaux devrait être communiquée prochainement ».

2009 est là et rien ne se passe. La patience des riverains de cette voie est mise à rude épreuve.

Quel est le sort des 23 250 euros affectés à cette réalisation, à travers le contrat triennal, et alloués par le Conseil Général ? A quoi ont-ils été affectés ? Sont-ils définitivement perdus ? Quand cette réalisation promise de très longue date verra-t-elle enfin le jour ?

Telles sont les questions que les administrés de la commune se posent et pour lesquelles ils voudraient trouver une réponse.

Traversée du village Un vrai feuilleton ! Les travaux annoncés pour 2006, puis pour juin 2007 (conseil municipal du 11/09/07 et notre entretien du 08/10/07), furent finalement annoncés pour l'hiver 2007... Le 18 octobre 2007, quelques travaux furent engagés aux entrées du village et depuis plus rien. Finalement annoncés pour novembre 2008, les travaux viennent d'être repoussés au premier semestre 2009.

Des travaux, sont, à l'évidence, nécessaires. Il convient toutefois de se poser quelques questions. Dire que cette opération ne coûtera rien aux Lagnois, parce que financée par le département (nota : son budget reste tout de même financé par l'impôt) comme nous l'avons entendu, ne règle pas la question du mobilier urbain et des fournitures annexes qui ne seront pas pris en charge.

Y aura-t-il un nouvel emprunt ? Un contrôle des réseaux existants et vétustes a-t-il été effectué ? Faut-il embellir la surface sans rénover ces réseaux au risque d'avoir de nouveau à éventrer la chaussée ? Une étude actualisée des risques d'inondations est indispensable. A-t-elle été réalisée ? Où sont les plans permettant à la population de visualiser la réalité et l'impact du projet ? Où est la concertation indispensable avec la population et avec les commerçants ?

L'impact de ces travaux sur l'avenir étant évident : transparence, concertation et bon sens doivent présider à ce projet. Comme à tous les autres d'ailleurs.

Edito municipal de décembre 2008. On peut y lire ceci : « ces travaux sont finalement repoussés au premier semestre 2009 : le conseiller général a les oreilles qui chauffent ». Ces messieurs seraient ils fâchés ?

Brèves. ■ Comme le prévoit la loi, nous avons demandé, à plusieurs reprises et sans succès, communication de la **comptabilité communale**. Nous saisissons les **autorités** compétentes.

■ Automne 2008 : notre association fût invitée pour la première fois à communiquer un **article** destiné au **bulletin municipal**. Bien qu'il soit parfaitement respectueux, il a été **censuré**. Pour prouver, pour preuve, le lire sur notre site Internet. Depuis, les autres associations ont reçu une nouvelle invitation pour le prochain bulletin, mais **pas nous...**

■ **Sans commentaires** : Conseil Municipal du 18/12/08, M. le Maire déclarait lors du retrait de la délibération ordonné par la Préfecture. «... il y a toujours des gens qui sont très attentifs à la législation, donc nous devons retirer cette délibération...».

■ La Provence du 15/07/08, M. le Maire déclarait : « le personnel communal n'échappera pas aux restrictions budgétaires en raison du transfert de charges de l'état vers les communes ». **Mais quels transferts ?** La poudre aux yeux dissipée, on s'aperçoit que la **part des charges de personnel à Lagnes s'élève à 54,89 % du budget, soit 418 €/an/habitant**, tandis que celle des **Communes identiques** est de **40,69 %, soit 226 €/an/habitant !** Et c'est le personnel, sans y être pour rien, qui devrait payer ? *Ministère des Finances, comptes 2007.

■ Pour quelle raison, à chaque fois qu'un emploi est créé, ou se libère, en Mairie, ces postes sont occupés sans que tous les Lagnois n'en soient informés ? Ils pourraient ainsi **postuler en toute transparence** et sur un même pied d'égalité.

■ Abandonnés par la municipalité, nous continuons notre **combat pour la Poste** et vous donnerons des nouvelles très bientôt. On peut déjà remarquer que les fermetures intempestives ont cessé, le directeur de la Poste de l'Isle/Sorgue assurant lui-même les remplacements au guichet...

■ Malgré l'opposition d'un certain nombre d'élus, un **audit sur les finances intercommunales** a finalement été commandé. Malheureusement le montant affecté à cet audit est tellement faible, que le temps et les moyens nécessaires aux investigations risquent de manquer...

■ Pendant les municipales, on nous avait annoncé que **le centre tertiaire allait se remplir**, il fallait juste voter pour ceux qui le prétendaient... Depuis, non seulement le centre a encore enregistré des départs, mais le conflit avec la Brasserie au sujet de loyers impayés et d'un bail contesté se durcit... et les locaux laissés vides.

■ Nous apprenons que des services de l'**ONF** doivent venir s'installer au **centre tertiaire**. Après la communauté des communes, dommage que ce soit encore de l'**argent public** qui soit injecté dans ce bâtiment.

■ Toujours quasiment **vide**, le **centre tertiaire** est désormais géré dans la plus grande discrétion... par une **étude d'huissiers**.

Vous souhaitez participer, vous impliquer dans la vie de notre village ? Vous pouvez au sein de notre association, faire valoir vos idées et vos propositions pour notre commune.

Lagnes pour tous est une démarche **républicaine, citoyenne** et **solidaire** ; d'**action** et de **proposition**, mais aussi de **vigilance**. C'est mener une **réflexion constructive, utile** pour l'**avenir** et **agir** au **quotidien**.

C'est l'idée que **l'argent public est précieux** et que **la commune n'appartient pas à quelques uns, mais à tous**. C'est l'idée que les **élus** doivent être **exemplaires** et c'est l'**ouverture aux autres**. C'est l'exigence du **respect** des **principes démocratiques**, de **transparence** et d'**équité**.

Vous vous reconnaissez en ces valeurs et objectifs ?

N'hésitez pas à rejoindre la centaine de membres actifs de notre association.

Nouveau site Internet ! www.lagnespour tous.fr

Premier média d'information indépendant sur notre commune !

Dossiers, documents, photos, vidéos, courriers, forum, rubriques pratiques etc.

BULLETIN D'ADHESION

à découper et retourner avec votre règlement de 10 euros à :
Association "Grain de Sel" Passage Albine 84800 LAGNES

LAGNES
Grain de Sel
débat - citoyenneté - participation



Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Courriel :@.....